

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00308

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) DE L'ONDAINE -
ZONES D'INTERET STRATEGIQUE (ZIS) ET SECTEURS DE PROJETS -
VALIDATION DES PERIMETRES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 20
Nombre de voix : 108

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,

RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230030810

Date de mise en ligne : 05 juillet 2023

Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. David FARA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Pascal GONON, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christel PFISTER, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) DE L'ONDAINE - ZONES D'INTERET STRATEGIQUE (ZIS) ET SECTEURS DE PROJETS - VALIDATION DES PERIMETRES

Madame la Préfète de la Loire a prescrit, par arrêté en date du 17 août 2022, l'élaboration d'un nouveau Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur le territoire de l'Ondaine. Le périmètre de ce PPRM inclut les communes de Saint-Paul-en-Cornillon, Unieux, Fraisses, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, Roche-la-Molière, La Ricamarie, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Etienne (enclave de Saint-Victor-sur-Loire).

La circulaire du 06 janvier 2012 développe la méthodologie d'élaboration des PPRM, qui repose notamment sur un principe d'association des communes concernées et de l'EPCI dont elles sont membres, Saint-Étienne Métropole.

L'État a établi de nouveaux rapports d'études par commune et une mise à jour des cartes d'aléas, qui sont plus précises au vu des évolutions techniques et de doctrine (notamment pour le gaz de mine), que celles du PPRM précédent. Dans le cadre d'une démarche partenariale, les communes ont été invitées à faire part de leurs observations sur ces projets de rapports d'études en fonction de la connaissance de leur territoire. Ces nouvelles cartes d'aléas ont été notifiées par l'Etat aux Maires et au Président de Saint-Étienne Métropole par porter à connaissance en date du 24 juin 2022. Les cartes d'aléas localisent et hiérarchisent les zones exposées à des phénomènes potentiels (effondrement localisé, tassement, échauffement, glissement, émanation de gaz de mine). Leur réalisation a été confiée à GEODERIS.

L'État a également transmis aux communes une carte des enjeux qui recense les espaces urbanisés (prise en compte de la réalité physique constatée), les espaces non urbanisés ainsi que les personnes et les biens exposés (activités, commerces, équipements, industries, etc). Pour amender les cartes d'enjeux et les rendre plus précises, les communes ont été invitées à faire part de leurs observations sur ces cartes d'enjeux en fonction de la connaissance de leur territoire et des projets qu'elles souhaitent y conduire.

À l'issue de ce travail partenarial, l'ensemble des études d'aléas et d'enjeux territoriaux a été validé lors des comités de pilotage réunis le 1^{er} mars 2022 et le 15 novembre 2022.

La circulaire du 06 janvier 2012 prévoit, également, la possibilité de mise en place d'un régime dérogatoire pour des zones urbanisées et d'intérêt stratégique. Saint-Étienne Métropole, en tant qu'EPCI compétent en matière d'habitat et de développement économique, a la responsabilité de faire des propositions en matière de périmètres des Zones d'Intérêt Stratégique (ZIS) tant en matière de développement économique que de renouvellement urbain. Ce travail a été conduit en étroite relation avec les communes et en associant les services de la Direction Départementale des Territoires

(DDT) de la Loire. Comme acté lors du Comité de pilotage (COPIL) du 1er mars 2022, les mêmes critères de renouvellement urbain et de développement économique que ceux validés lors du précédent PPRM ont été appliqués. Le périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement Gier, Ondaine et Saint-Etienne (PPA GOSE) pour les opérations d'habitat et de reconversion des friches urbaines ou économiques a été intégré.

En matière de ZIS de développement économique, les zones d'activités de l'Ondaine ont fait l'objet d'un scoring sur les critères suivants : nombre d'emplois, nombre d'entreprises, présence d'entreprises stratégiques (grands comptes et pépites à fort potentiel de développement), nombre de bâtiments et superficie de la zone impactée par les aléas moyens, incidence intercommunale (zone sur une commune ou plus). Les zones obtenant un score égal ou supérieur à 10 points sont proposées au classement en ZIS : Ondaine 2026, parc du Bec sud, Montrambert-Pigeot, Caintin-Bayon-Crêt de Mars, Puits Grüner, Charles Chana, FUF Est- parc du Bec Nord. Les communes concernées sont donc Roche-la-Molière, Unieux, Firminy, le Chambon-Feugerolles et La Ricamarie (voir cartes jointes).

Les ZIS de renouvellement urbain recouvrent les périmètres des OPAH-RU, des quartiers de la politique de la ville (QPV), les sites patrimoniaux exceptionnels, les emprises des conventions opérationnelles avec l'EPORA, les secteurs de Déclaration d'Utilité Publique, et les secteurs opérationnels du PPA GOSE. Les périmètres des ZIS de renouvellement urbain concernent essentiellement les communes de Firminy et de La Ricamarie, et plus marginalement celles d'Unieux et du Chambon-Feugerolles (voir cartes jointes).

Parallèlement, deux secteurs ont été présentés au Comité de Pilotage du 15 novembre 2022, comme secteurs de développement économique dans le cadre du PLUi de Saint-Etienne Métropole. Le premier se situe sur Saint-Genest-Lerpt et Roche-la-Molière, au Nord-Ouest et au Sud-Est de l'ancien échangeur de Tissot sur la RM 201. Le second est la Zone 2AU de Puits-Voisin sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire qui est identifiée pour accueillir notamment une station Gaz Naturel Véhicule (GNV/BioGNV), pour laquelle une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été initiée en janvier 2023.

Depuis, le PLUi et la stratégie foncière économique de Saint-Etienne Métropole étant en cours d'élaboration, un troisième secteur de développement économique a été identifié au Nord et en continuité de la ZI Grüner à Roche-La Molière, en décembre 2022, dans une Zone concernée par des aléas faibles uniquement (fraction sud de la parcelle cadastrée 42189 AE 14 pour environ 9 768 m²).

Compte-tenu d'une offre foncière disponible très restreinte dans l'Ondaine pour l'implantation d'entreprises et de l'importance accordée au développement économique, créateur d'emplois dans le futur PLUi, il est donc demandé que ces trois secteurs soient déclarés comme secteurs de projets soit au sens de l'article L.424-1 du CU, soit parce qu'une procédure de déclaration de projet justifiée par un intérêt général est en cours, et ne soient pas classés en Zone inconstructible dans le futur PPRM.

Enfin, le maire de la commune de Roche-la-Molière a indiqué, le 20 mars 2023, que la parcelle cadastrée 42189 AM 266, d'une superficie de 3 101m², concernée par des aléas miniers de niveau faible et moyen, ne figure pas dans le périmètre de la ZIS de Grüner alors qu'elle était classée en Zone d'Intérêt Stratégique dans le premier PPRM de l'Ondaine et a bien une vocation économique. Cette parcelle est classée en Zone UF (Zone d'Activités) au PLU communal en vigueur et le restera au futur PLUi. Il convient donc également de modifier le périmètre de la ZIS de Grüner afin d'y intégrer cette parcelle.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

Pour les Zones d'Intérêt Stratégiques :

- demande une rectification du périmètre de la ZIS du Puits Grüner, à Roche-la-Molière, pour y intégrer comme dans le PPRM 1, la parcelle cadastrée 42189 AM 266 d'une superficie de 3 101 m², tel que cela figure sur la carte jointe en annexe (ce point n'ayant pas pu être validé au COPIL du 15/11/2022) ;
- valide les propositions de périmètres de Zones d'Intérêt Stratégiques en matière de développement économique concernant le territoire de l'Ondaine :
 - pour la commune du Chambon-Feugerolles, secteurs du Parc du Bec Nord (Zones d'Activités Saint-Thomas, la Bargette, secteur République), de F.U.F Est (ZI des Trois ponts), du Parc du Bec Sud (ZI Monterrad, Parc du Bec, Parc Ozane, Boulevard d'Auvergne) et du Parc d'Activités Intercommunal de Montrambert-Pigeot ;
 - pour la commune de Firminy, secteurs Ondaine 2026, partie Est du Parc Dorian et F.U.F. Est ;
 - pour la commune de La Ricamarie, secteurs du Parc d'activités intercommunal de Montrambert-Pigeot et des Zones d'Activités de Caintin, Bayon et Crêt de Mars ;
 - pour la commune de Roche-la-Molière, les secteurs de la ZA Charles Chana et de la ZI Puits Grüner, sous réserve que la parcelle cadastrée 42189 AM 266 soit bien ajoutée et intégrée à cette Zone d'Intérêt Stratégique ;
 - pour la commune d'Unieux, secteurs F.U.F. – Ondaine 2026 ;

telles qu'elles figurent sur les cartes jointes en annexe ;

- valide les propositions de périmètres de Zones d'Intérêt Stratégiques en matière de renouvellement urbain concernant le territoire de l'Ondaine :
 - pour la commune du Chambon-Feugerolles, secteur opérationnel du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE) ;
 - pour la commune de Firminy, secteur de l'OPAH-RU, secteur , opérationnel du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE), et secteur des Sites Patrimoniaux Exceptionnels ;
 - pour la commune de La Ricamarie, secteurs de l'OPAH-RU, des quartiers politique de la ville (QPV), de l'emprise de la convention opérationnelle avec l'EPORA, secteur de Déclaration d'Utilité Publique, et le secteur opérationnel du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE) ;
 - pour la commune d'Unieux, secteur de convention opérationnelle avec l'EPORA et secteur opérationnel du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE),

telles qu'elles figurent sur les cartes jointes en annexe ;

Pour les secteurs de projet,

- sollicite le classement en Zone constructible dans le futur PPRM des emprises foncières au Nord-Ouest et au Sud-Est de l'ex-échangeur de Tissot sur la RM 201, correspondant au gisement économique Crêt Maréchal, sur les communes de Saint-Genest-Lerpt et Roche-la-Molière (partie Nord-Ouest, superficie 8 907 m² - partie Sud-Est, superficie 23 083 m². Composé sur la commune de Roche-la-Molière, au Nord-Ouest : Domaine Public pour 1 160 m² environ, au Sud-Est : parcelle cadastrée 42189 AP 129p pour 3 164 m² environ et Domaine Public pour 4 402 m² environ ; composé sur la commune de Saint-Genest-Lerpt, de au Nord-Ouest : Domaine Public pour 7 747 m² environ, au Sud-Est : parcelles cadastrées 42223 AX 108 pour 615 m², 42223 AX 137p pour 270 m² environ, 42223 AX145 pour 718 m², 42223 AK 540 pour 1 087 m², et Domaine Public pour 12 829 m² environ), tel que cela figure sur les cartes jointes en annexe,
- sollicite le classement en Zone constructible dans le futur PPRM des parcelles composant la Zone 2AU de Puits Voisin sur Saint-Victor-sur-Loire (hors stricte emprise du puits identifié) qui fait l'objet d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU communal (parcelles cadastrées 42292 D 1079, 1464, 1465, 1507, 1508, 1529p, 1530, 1533, 1822 pour une superficie totale de 37 236 m²), tel que cela figure sur la carte jointe en annexe ;
- sollicite le classement en Zone constructible dans le futur PPRM des parcelles au Nord de la ZI Grüner, pour son extension, sur Roche-la-Molière (fraction Sud de la parcelle cadastrée 42189 AE 14 pour environ 9 768 m²), tel que cela figure sur la carte jointe en annexe (ce point n'ayant pas pu être validé au COPIL du 15 novembre 2022).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD